ire-Girani ALFRED REBOUX

red, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, La France et l'Etranger, les frais de poste Le prix des Abannements est paye

erence. — Tout absongment apa'h récaption d'avis contraire

ROUBAIX, 16 DECEMBRE, 1879

BOURSE DE PARIS (Service pouvernemental)	16 DÉC.	I DÉC.
		\$2 30 ./.
	43 65 ./.	
		112 80
Emprunts 5 0/0.	11490./.	11810./.
Service particulier	16 DEC.	15 ≥ £c.
Act. Banque de France.	3380 00	1 3390 00
» Societé générale.	\$57 60	
"Credit-L de France.	1052.00	1057 00
· Chemin autrichien.	583 00	¥83 00
Lyon ex-coupon	1135 00	1138 00
Est ex-coupon	705 00	705 00
> Ouest	765 00	762 00
» Nord	1490 00	1499 00
> Midi	873 00	
» Suez	715 00	716 00
% Péruvien	00 0/0	00 0/0
Act. Banq. ottem. (anc.)	800 60	
Bang. ottom. (nouv.)	522 0u	523 00
	25 25 00	26 24 80
Cred. Mob. (act. neuv.)	625 00	632 00
Ture	9 87	10 05

DEPECHES COMMERCIALES
New-York, 16 decembre
Change sur Londres, 4,80 75; change sur
Paris, 5,22 50; 108.
Café good fair, (la livre) 45 5/8, 15 7/8.
Café good Cargoes, (la livre), 16 3/8, 16 5/8.
Inanimée

Dépèches de MM. Schlagdenhaussen et Coreprésentés à Reubaix par M. Bulteau-Gry-

Monprez:

Havre, 16 décembre.

Ventes 500 balles. Marché soutenu.

Liverpool, 16 décembre.

Ventes 3,609 b. Marché languissant, livrable aux vendeurs 1/8 de baisse.

New-York, 46 décembre.

Coton, 12 3/8.
Recettes 83,000 b. New-Orléans low-middling Savannah

BULLETIN DU JOUR

La réorganisation du cabinet avec un novveau président du conseil a le privilége de préoccuper exclusivement notre monde parlementaire. D'après les dernières informations de l'Agence Havas, M. Waddington céderait la présidence à M. de Freycinet, qui de-viendrait en outre ministre de l'intérieur. M. Lepère à son tour, passerait à la justice, tout en conservant sous son administration la direction des cultes. M. Varroy, sénateur de Meur-the-et-Moselle, et rapporteur de la commission sénatoriale des finances, recevrait le portesenille des travaux publics. Telle serait la combinaison que l'on considère en dernière heure omme la plus probable. Pauvre ministère! Il agonise, et ses

derniers moments sont troublés par la turbulence de ses amis. Hier c'était M. Legrand qui le questionnait sur l'indépendance de la Roumanie et qui n'obtenait de M. Waddington que des déclarations évasives ; aujourd'hui M. Lockroy doit l'interpeller sur l'application de la loi d'amnistie, enfin M. Janvier de la Motte veut l'interroger sur le droit de réunion privée !... En-tre temps, la Chambre expédie le stock des projets en souffrance, et M. Gam-betta prend l'habitude — avant de lever la séance - de demander à M. Malézieux oû en est la commission des douanes de ses travaux, ce à quoi M. Malézieux répond invariablement que tous les rapports seront déposés avant la Noël, cequi ne veut pas dire qu'ils seront discutés, d'autant plus

que le Parlement se prerogera, dit-on, après demain jeudi au plus tarl. Le citoyen Alphonse Humbert, can-didat dans la circonscription d'Orange

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

contre M. Alphonse Gent, vient de formuler son programme. Il est clair, net, et servira probablement de « pro-gramme étalon » à ses émules en intransigeance, en cas d'une dissolution. Le citoyen Humbert déclare, tout d'abord, que « le mandat impératif » des comités ne lui suffit pas, et qu'il en « dépassera les termes », parce qu'ils

Or, voici ce que le citoyen Humbert estime un programme incomplet : li-berté de réunion, d'association, de la presse, instruction laïque, gratuite et obligatoire; réforme de la magistrature, liberté de la commune !... Le citoyen Humbert l'assaisonne de ces desiderata:

1º « Suppression de l'institution fu-neste du Séna!, dernière citadelle des réactions vaincues, espoir suprême des coalitions de l'avenir »;

2º Suppression « par une répartition plus équitable de l'impôt « des corvées et des prestations en nature, « reste barbare de la servitude féodale »;

3º Etude incessante des réformes législatives, administratives et fiscales, ce qui, en somme, est assez inoffen-— ce qui, en somme, est assez nonen-sif. Mais M. Humbert ne dit pas, ce qui eût été intéressant, par quoi il remplacera ce qu'il veut supprimer. Le citoyen Alphonse Humbert ex-pose ensuite les causes qui l'ont con-duit à l'acceptation d'un « mandat im-nératif a prohibé qu'on ne l'oublie pas.

pératif » prohibé, qu'on ne l'oublie pas, par la Constitution. C'est, dit-il « qu'il était utile de revenir à ce principe sauveur, auquel tant de complaisants dé-mocrates, humbles devant les ministres, mais hautains devant le peuple, refusent de soumeitre leur orgueil J'ai tenu, ajoute-t-il, à m'engager par ma signature, il faut que votre élu soit le serviteur de vos intérêts, non pas celui de son ambition et de ses convei-

Voilà qui n'est pas précisément tendre pour l'ex-gouverneur dela Mar-tinique, mais les collègues de M. Gent ne sont pas mieux traités, car, écrit encore M. Humbert: « Il ne faut plus qu'on vous abuse... que votre choix ne serve qu'à recruter des votants dociles pour le ministère. » Le candidat du Mot d'Ordre ne dissimule pas d'ailleurs la signification réelle de sa candidature qui est colle de la carrièrie didature qui est colle de la carrièrie. didature, qui est celle de l' «amnistie pténière! » Elle signifie encore à l'en-tendre : « Revendication de toutes les libertés, moralité du suffrage universel. » Esi-ce bien aimable pour ce suffrage universel que l'on invoque puisque l'on semble insiduer que ses choix ont été souvent malheureux?

Sans s'arrêter à toutes les promesses l'affiche électorale déposée par Humbert dans les colonnes du Mot d'Ordre, il faut retenir cette déclara-tion rès-nette: « Je suis candidat de l'amnistie plénière! » A ce point de vue, l'élection du 21 décembre sera intéressante par ses résultats. Si M. Humbert est élu, après ce qui s'est passé à Bordeaux, il est évident que les partisans de l'amnistie recommenceront avec une ombre de raison leur agitation. Au contraire, si M. Gent l'emporte, étant données les passions politiques extrêmes prédominantes dans le Midi et principalement dans Vaucluse, le ministère pourra s'appuyer sur l'écnec de M. Humbert pour reousser, au nom même des radicaux, mesure dont M. Humbert s'est fait le champion.

Il est donc évident que de part et d'autre on fera l'impossible pour l'em-

orter, et comme les préférences probables du gouvernement sont pour M. Gent, dont la nomination aurait l'avantage de ne pas créer d'embarras on peut croire sans calomnie ni médisance que les « courtiers » de M. Gent ne seront pas traversés dans leur propagande par l'administration. Mais n'est-il pas curieux de voir M. Gent, qui doit à l'imprudence ou à la faiblesse du cabinet tous ses ennuis, devenir le candidat préféré de ce même cabinet ?

L'Église et l'État

SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

Sous ce titre, un écrivain de race, M. Paul Thureau Dangin, l'un des plus vaillants champions de la presse catholique, vient de publier un livre que nous nous faisons un devoir de signaler à l'attention et aux sympa-thies de tous les hommes sérieux. Au moment où les libertés religieuses et la liberté de l'enseignement sont si gravement menacées par un pouvoir qu'inspire l'esprit d'intolérance et le scepticisme, il n'était pas sans intérêt deramener nos regards sur les combats qu'ont eu à soutenir, en d'autres temps, sur le même terrain, les défen-seurs de l'Eglise et des droits de la conscience. C'est cette tache que M. Thureau Dangin s'est proposée et qu'il a remplie avec la plus lumineuse exactitude et le plus rare talent; son œu-vre est donc palpitante d'actualité.

Généralement les hommes de la gé-nération actuelle ignorent l'histoire de ces luttes mémorables qui ont marqué la fin de la Restauration et se sont prolongées, sans trève, ni repos, jusqu'après la Révolution le 1848. C'était le temps où les Lacordaire, les Monta-lembert, les Dupanloup, les Berryer, les de Falloux, remplissaient la scène leur magnifique éloquence et de leurs énergiques revendications et préparaient ainsi le triomphe final de leur grande et sainte cause d'où devait soraprès vingt ans de lutte, la loi de 1850 et vingt-cinq ans plus tard la loi de 1875. Mais, durant ce long inter-valle que de combats à livrer; que d'obstacles à vaincre; que de péripé-ties à traverser; que de persévérants efforts à accomplir!

C'est le récit de tous ces dramatiques incidents que M. Thureau-Dan-gin nous retrace de main de maître, avec une scrupuleuse fidélité dans son beau livre de l'Eglise et l'Etat sous la monarchie de Juillet. Après nous avoir exposé dans tous leurs détails, les résistances que les hommes les plus éclairés, mais prévenus par les faus ses idées du temps, opposaient au principe fécond de la liberté de l'enseignement, tels que les Cousin, les Villemain, les Guizot, les Salvandy, les Thiers, il nous montre ces mêmes hommes ramenés tout à coup à la vérité par la catastrophe de février qu fut pour eux leur chemin de Damas.

Ah! ils comprirent bien vite alors, au déchaînement des passions démagogiques, que la Religion était la seule force sociale capable d'élever une digue efficace contre le torrent révolutionnaire.

Ce ne sont pas seulement, nous » dit M. Thureau-Dangin, les esprits » déjà ouverts depuis longtemps à ces » idées, qui s'écrient avec M. Guizot » qu'il ne faut pas redouter les influen-» ces et les libertés religieuses, qu'il » faut, au contraire, les laissers'exercer » et se déployer grandement, puissam-

ment qu'elles apporteront en définitive plus de paix que de luttes, plus a:de secours que d'embarras. Les mê-» mes sentiments se font jour, avec » une nuance de remords, dans les

» régions autrefois les plus hostiles....

» Le lendemain même de la révolu-» tion, M. Cousin épouvanté, rencon-» trant M. de Rémusat sur le quai Vol-» taire, lève les bras et s'écrie : Cou-» rons nous jeter aux pieds des évê-» ques; eux seuls peuvent nous sauver

aujourd'hui. a M. Thiers, dès le 2 mai 1848, dé-» clare dans une lettre rendue publique » qu'il est changé, quant à la liberté » de l'enseignement, qu'en face du » déscrdre révolutionnaire, il ne voit » de salut que dans cette liberté, dans » d'enseignement duclergé et il ajoute:
» l'ennemi c'est la démagogie, je ne
» lui livrerai pas le dernier débris de
» l'ordre social, c'est-à-dire l'établis-» sement catholique. Peu après, sup-» pliant M. de Falloux de prendre le portefeuille de l'instruction publique, il lui dit: nous avons fait fausse route » sur le terrain religieux, mes amis les » libéraux et moi, nous devons le re-» connaître. Dans les débats de la grande commission de 1849, chargée de préparer les lois d'enseignement, » il avoue avec une sincérité effarée » sa terreur de voir la société s'abî-» mer, si le clergé, et les congréga-» tions n'interviennent pas dans l'en-» seignement: il proclame qu'il faut » rompre avec les préventions suran-» nées, ne plus adorer les anciens » dieux, terriblement renversés, dont » l'inanite lui est démontrée. Il voit » même ses derniers préjugés, ceux » contre les jésuites, se dissiper sous » la parole de l'abbé Dupanloup, et » prenant le bras de M. Cousin il » s'écrie : Cousin! Cousin! Avez-vous » bien compris quelle leçon nous avons » recueillie? Il a raison, l'abbé, oui, nous » avons combattu contre la justice, » contre la vertu et nous lui devons

réparation » On sait que cette réparation fut éclatante, puisqu'elle produisit la loi de 1850 que nos libres-penseurs d'aujour-

d'hui prétendent déchirer.

Nous regrettons que les limites de cet article ne nous permettent pas de continuer nos citations; mais celle qui précède suffira pour donner une idée du puissant intérêt qu'offre l'ouvrage de M. Thureau-Dangin, dans les circonstances en nous nous trouvens. Nous le recommandons aux médita-tions de tous les pères de famille : ils en retireront de grands fruits.

Il a déjà été fait allusion ici à la lettre que M. de Bismarck a écrite à M. Jacini, lettre dans laquelle le chanceller laisse entrevoir la possibilité d'un désarmement partiel à la suite d'une ligue entre les puissances qui suivent une politique résolument conservatrice. Le texte complet de cette lettre n'a pas encore été publie, mais il est à noter que la Gazette Nationale accueille avec la plus vive satisfaction l'éventualité d'un désarmement et rappelle que M. de Motike a recemment declaré que ni l'Allemagne ni les autres Etats européens ne pouvaient supporter indéfiniment le poids des dépenses mititaires actuelles. Il semble qu'en Angleterre ont ait moins d'enthousiasme pour la proposition. C'est, dit le Standard, un « blue enfarmé ». Suivant le journal anglais, La France est la seule puissance continentale qui prenant son temps et sans se hâter, puisse, au moyen de dépenses annuelles régulières, organiser ses forces militaires. Si donc, ajoute le Standard « une proposition de dèsarmement état faite soit par l'Allemagne, soit par une autre puissance à la suggestion du prince de Bisnarck, il faudrait gne, soit par une autre puissance à la sug-gestion du prince de Bismarck, il faudrait

oute l'habilete de la diplomatie et une nodération sans exemple jusqu'ici de l'opinion publique pour écarter la calamité d'une guerre. L'Europe se trouve des lors en face de deux alternatives dont aucune ne peut être envisagée avec satisfaction par les amis de la paix. »

Le « Paris-Murcie »

Le journal le Paris-Murcie publié par le comité de la fête de la Presse française sous la direction de M. Ed. Lebey, directeur de l'Agence Havas, au profit des pauvres de France et des inondés d'Espagne, sera mis en vente, dans les kiosques, chez les marchands de journaux et dans les gares, le 19, au prix de un franc. En dehors de cette édition de un franc, il sera encore tiré 3 autres éditions qui ne seront pas mises en vente sur la voie publique et qui sont:

1º Exemplaires tirés sur papier Bristol

1º Exemplaires tirés sur papier Bristol teinté vendus 3 francs.

16 Exemplaires turés sur papier Bristol teinté vendus 3 francs.
20 Exemplaires de grand luxe, d'un plus grand format que les précédents, renfermant une héliogravure avant la lettre, dessin de Meissonnier, tirage à grande marge, vendus 20 francs.
30 Exemplaires, un nombre de cinquante seulement, tirés sur papier de Chine et numérotés, vendus 100 francs. On souscrit pour ces trois éditions, soit personnellement, soit par correspondance à l'Agence Hapas, 34 rue Notre Dame-des-Victoires, chez MM. E. Plon et Cie, 8 rue Garancière, aux bureaux du Petit-Journal, 61, rue Lafayette.

Les personnes qui ont souscrit à un ou plusieurs exemplaires à 20 francs moyennant un coupon détaché d'un cahier de chèques, doivent faire présenter ce coupon dans la journéé du jeudi 18 courant à la maison E. Plon et Cie, 10 et 8 rue Garancière.

Les personnes qui, avant souscrit à un ou Les personnes qui, avant souscrit à un our plusieurs exemplaires à 20 francs moyennant un coupon détaché d'un cahier de chèques, doivent faire présenter ce coupon dans la journéé du jeudi 18 courant à la maison E. Plon et Cie, 10 et 8 rue Garancière.

Les personnes qui, ayant souscrit à un exemplaire à 20 francs, n'ont pas reçu de coupon, celles auxquelles on a promis d'envoyer à domicile recevront le journal (édition à 20 francs) également le 18 courant.

(édition à 20 francs) également le 18 courant. Il sera expèdié ce jour-là aux souscripteurs de province et de l'étranger.

Les demandes du Paris-Murcie, tant en France qu'à l'étranger, sent tellement nombreuses que le chilfre du tirage a dû être augmente déjà trois fois. Pour être en mesure de satisfaire à ces demandes l'imprimerie E. Plon et Cie. fait travailler son personnel jour et nuit; 12 presses fonctionnent sans relâche.

LETTRE DE PARIS (de notre Correspondant particulier)

Paris, 15 décembre.

Les renseignements du Temps, relatifs aux modifications ministérielles qui doivent avoir lieu sont reproduits ce matin par la République française, ce qui suffit pour en souligner l'importance. Le moniteur de l'opportunisme n'a certainement agi qu'à bon escient dans la circonstance. Il faut denc tenir peur certain que le nouveau cabinet est composé suivant les vues de M. Gambetta et qu'il aura son appui. Après cela que M. Jules Grévy le veuille ou ne le veuille pas, il est tenu de se soumettre au fait accompli. Car voyez, comme vont les choses : ce projet de ministère lancé par les amis du Président de la Chambre, approuvé aussitôt par son organe habituel, se trouve avoir l'assentiment de tous les groupes de la majorité. Comment après cela M. Jules

Grévy ne s'y rallierait-il pas ? L'argument est irréprochable. Seulement il y manque l'assentiment de l'opinion publique, qui n'est pas aussi sans peser dans la balance. Or, je dois le constater, l'opinion publique, qui trouve son expression dans la bourgeoisie républicaine aussi bien que dans ce qu'on est convenu d'appeler · le monde des affaires, l'opinion publique n'est rien moins que favorable à la nouvelle com-

M. Waddington lui paralt amoindri au point de vue de nos relations extérieures, sans compensation aucune pour la politique générale du pays, puisque la raison qui, ALFRED REBOUX

dit-on, lui fait abandonner la présidence du Conseil qui l'empêcherait de se consacrer entièrement aux affaires du ministère des affaires étrangères, s'appliquera à plus forte raison à M.de Freycinet, qui devenant président du Conseil, ne trouvera plus le temps de mener à bonne fin son plan de travaux publics et d'achèvement de che-

M. Lepère, devenu ministre de la justice en même temps que ministre des cultes, c'est-à-dire, réunissant dans ses mains les deux départements qui deivent donner lieu aux questions les plus considérables et les plus vives de la session de 1880, passe du même coup au rôle prédominant dans le Cabinet, Mais est-il réellement à la hauteur de ce rôle? On ne le pense généralement pas et l'on en conclut qu'il en ressortira beaucoup d'embarras pour ses collègues aussi bien que pour ses amis de la majorité.

D'autre part, il va falloir un nouveau ministre à l'intérieur, et l'on se demande si le moment n'est pas très-mal choisi pour cette expérience. Tout le personnel est nouveau ou à remanier, et M. Lepère qui l'a créé, qui l'a expérimenté, qui est par-venu non sans peine et de longs efforts à l'avoir dans sa main, va le laisser à son successeur, qui aura toute son éducation administrative à faire, non sans dommage probable pour les intérêts essentiels du pays, puisque c'est en 1880 que doivent ouvelés tous les Conseils paux et la moitié des membres des Conseils

Si, nonobstant ces objections, le Cabinet remanié pouvait compter que son avènement servirait de point de départ à la formation d'une majorité gouvernementale, cet avantage compenserait bien des inconvénients. Mais, de l'aveu même des inti-mes du Palais-Bourbon, le Cabinet Freycinet ne saurait se bercer de cet espoir. Re-présentant la gauche républicaine d'une façon sans doute plus accentuée que son devancier, il rencontrera pour le moins autant de difficultés, sinon plus, car il lui faudra résister également aux revendications des deux fractions avancées de la gauche et donner des gages au centre gau-che devenu défiant à son égard. Ce serait, en somme, la même impuissance sous une nuance différente, impuissance qui se traduira en agitation, en inquiétude et qui certe ne profitera pas à la République, que les élections générales aient lieu en 1880 ou en 1881.

Aussi ne voit-on en réalité qu'une personne qui ait à gagner à la transformation ministérielle en perspective, M. Gambetta, pour lequel elle éloigne de quelques mois, sinon pour toujours, (car il risque de s'user tout à fait à ce jeu) la prise de possession du pouvoir.

Vous devez vous rappeler qu'au commencement de la session de 1879, quand les gauches arborèrent le drapeau des réformes de l'enseignement, ces réformes devaient être expédiées en quelques mois, et qu'il devait en résulter une ère complètement nouvelle pour la République et son gou-vernement. Les frères et amis crurent alors à une pluie d'alouettes toutes rôties; les réformes sont toujours sur le chantier et comme les alouettes continuent à ne pas tomber, il a fallu recourir à un nouvel expédient. Cet expédient, c'est l'abolition de l'inamovibilité qui constitue le quatrième relai de l'opportunisme pour endormir les electeurs crédules et ajourner une fois de plus les réformes pratiques, sociales et révolutionnaires tant de fois promises.

Le premier relai, après les élections de 1877 et à la suite des invalidations, a été le

Fauilleton du Journal de Roubaix DU 47 DECEMBRE ..- 21 ---

SAHS FAMILLE

PREMIÈRE PARTIE

DEVANT, LA JUSTICE Nous vivions de la même vie, toujours ensemble du matin au soir, et souvent du soir au matin, quand, pour netre coucher, nous partagions la même botte de paille. Un père n'a pas plus de soins pour sen enfant qu'il en avait pour moi. Il m'avait appris à lire, à chanter, à écrire, à compter. Dans nes longues marches, il avait toujours employé le temps à me donner des leçons tantôt sur une chose, tantôt sur une autre, elon que les circonstances ou le hasard lui suggéraient ces leçons. Dans les journées de grand froid, il avait partagé avec moi ses couvertures: par les fortes chaleurs, il m'avait tonjours aide a porter la part de bagages et d'objets dont j'étais chargé. A able, on plus justement, dans nos repas, cat min- us mangions pas souvent à table il ne me laissait jamais le mecches merceau, se réservant le meilleur; a constrain il nous partagenit également le bon et le mauvais. Quelquesois, il est vrai qu'il me tirait les oreilles ou m'afleugeau une taloche d'une main un peu plus mits que pe l'eat été celle d'un père; mais il n'y avait pas, dans ces petites corrections, de quoi me faire oublier ses soins, ses bonnes paroles et tous les témoignages de tendresse qu'il m'avait donnés depuis que nous étions ensemble. Il m'aimait et je l'aimais.

Cette séparation m'alleignit donc dou-

Quand nous reverrious-nous?

On avait parlé de prison. Combien de temps pouvait durer cet emprisonnement? Qu'allais-je faire pendant ce temps?

comment vivre? De quoi?

Mon maître avait l'habitude de porter sa fortune sur lui, et avant de se laisser entrainer par l'agent de police, il n'avait pas eu le temps de me donner de l'argent.

Je n'avais que quelques sous dans ma poche, seraient-ils suffisants pour nous nourrir tous, Joli-Cœur, les chiens et moi ? Je passai ainsi deux journées dans l'angoisse, n'osant pas sortir de la cour de l'auberge, m'occupant de Joli-Cœur et des chiens, qui, tous, se montraient inquiets et

Enfin, le troisième jour, un homme m'ap-

porta une lettre de Vitalia Parcette lettre, mon maitre me disait qu'on le gardait en prison pour le faire passer en police correctionnelle le samedi suivant, sous la prévention de résistance à un agent de l'autorité, et de voies de fait sur

in personne de ceiut-ci. " En me lais ant emporter par la colore, ajoutaitil, j'ai fait une lourde faute qui pourra me couler cher. Mais il est trop tard pour le reconnaître. Viens à l'audience; tu y trouveras une leçon. »

ajoutnit des conseils pour ma conduite: il terminait en m'embrassant et me recommandant de faire pour lui une caresse à Capi, à Joli-Cœur, à Dolce et à Zer-

Pendant que je lisais cette lettre, Capi, entre mes jambes, tenait son nez sur le papier, flairant, reniflant, et les mouvements de sa queue me disaient que bien certainement, il reconnaissait, par l'odorat, qu'elle avait passé par les mains de son maitre; depuis trois jours, c'était la première fois qu'il manifestait de l'animation et de la joie.

Ayant pris des renseignements, on me dit que l'audience de la police correction-nelle commençait à dix heures. A neuf heures le samedi, j'allai m'adosser contre la porte et, le premier, je pénétrai dans la salle. Peu à peu, la salle s'emplit, et je reconnus plusieurs personnes qui avaient assisté à la scène avec l'agent de police.

Je ne savais pas ce que c'était que les tribunaux et la justice, mais d'instinct j'en avais une peur horrible; il me semblait que, bien qu'il s'agit de mon maître et non de moi, j'étais en danger; j'allai me blottir derrière un gros pocle, et, m'enfoncant coutre la muraille, je me fis aussi petit que

Ce ne fut pas mon maître qu'on jugea le premier; mais des gens qui avaient volé. qui s'étaient battus, qui tous se disaient innocents et qui, tous, furent condamnés, Eufia, Vitalis vint s'asseoir entre deux gendarmes sur le banc où tous ces gens

l'avaient précédé. Crafti se dit tout d'abord, ce qu'on la! demanda, ce qu'il répondit, je n'en sais rien; j'étais trop ému pour entendre, ou la façen dont on s'était moqué de sa per-

tout au moins pour comprendre. D'ailleurs, je ne pensais pas à écouter, je regardais. Je regardais mon maître qui se tenait dehout, ses grands cheveux blancs rejetés en arrière, dans l'attitude d'un homme

- Ainsi, dit celui-ci, vous reconnaissez avoir porté des coups à l'agent qui vous arrétait?

honteux et peiné; je regardais le juge qui

- Non des coups, monsieur le Président, mais un coup; lorsque j'arrivai sur la place où devait avoir lieu notre représentation, je vis l'agent donner un soufflet à l'enfent qui m'accompagnait.

- Cet enfant n'est pas à vous? - Non, monsieur le président, mais je l'aime comme s'il était mon fils. Lorsque je le vis frapper, je me laissai entralner par la colère. Je saisis vivement la main de l'agent et l'empêchai de frapper de nou-

- Vous avez vons-même frappé l'agent. - C'est-à-dire que lorsque celui-ci me mit la main au collet, i'oubliai quel était l'homme qui se jetait sur moi,ou plutôt je ne vis en lui qu'un homme au lieu de voir un agent, et un mouvement instinctif, involontaire, m'a emporté.

- A votre age, on ne se laisse pas em-- () ne devrait has se laisser emporter;

malheureusement on no fait pas toujours ce qu'on doit; je le sens aujourd'hui-Nous allons entendre l'agent. Celm el raconta les faits tels pu'ils s'é-

tai ni pa-ces, mais en insistant plus sur

sonne, de sa voix, des ses gestes, que sur le coup qu'il avait recu.

Pendant cette déposition, Vitalis, au lieu d'écouter avec attention, regardait de tous côtés dans la salle. Je compris qu'il me cher hait. Alors je me décidai à quitter mon abri, et, me fausilant au milieu des curieux, i'arrivai au premier rang.

Il m'aperçut, et sa figure attristée s'é-claira; je sentis qu'il était heureux de me voir, et, malgré moi, mes yeux s'emplirent de larmes.

- C'est tout ce que vous avez à dire pour votre défense? demanda enfin le prési-

- Pour moi, je n'aurais rien à ajouter; mais pour l'enfant que j'aime tendrement et qui va rester seul, pour lui je réclame l'indulgence du tribunal, et le prie de nous tenir séparés le moins longtemps possi-

Je croyais qu'on allait mettre mon maître en liberté. Mais il n'eu fut rien.

Un autre magistrat parla pendant quel-ques minutes, puis le président, d'une voix grave, dit que le nommé Vitalis, convaincu d'injures et de voies de fait envers un agent de la force publique, était condamné à deux mois de prison et à cent francs d'amende.

Deux mois de prison! A travers mes larmes, je vis la porte par laquelle Vitalis était entré, se rouvrir; celui-ci suivit un gendarme, puis la porte

se referma. Deux mois de séparation.

Où aller?

XI EN BATEAU

Quand je rentrais à l'auberge, le cœur gros, les yeux rouges, je trouvai sous la porte de la cour l'aubergiste qui me regarda longuement.

J'allais passer pour rejoindre les chiens, quand il m'arrèta.

- Eh bien ? me dit-il, ton maître ?

- Il est condamné - A combien?

- A deux mois de prison

- Et à combien d'amende ? - Cent france? - Deux mois, cent francs, répéta-t-il à

trois ou quatre reprises. Je voulus continuermon chemin; de nouveau il m'arrêta. - Et qu'est-ce que tu yeux faire pen-

dant ces deux mois ? -Je ne sais pas, monsieur - Ah! Tu ne sais pas. Tu as de l'argent

pour vivre et pour nourrir tes bêtes, je pense ? - Non, monsieur.

- Alors tu comptes sur moi pour vous - Oh! non, monsieur, je ne compte sur

Rien n'était plus vrai; je ne comptais sur

- Eh bien! mon garçon, continua l'auheroiste, tu as raison, ton maître me doit déjà trop d'argent, je ne peux pas te faire crédit pendant deux mois sans savoir si au bout du compte je serai payé ; il faut t'en aller d'ici.